



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2011

L'an deux mille onze et le vingt cinq mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: le 21 mars 2011
 Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de voix : 16

- Etaient présents : Agnès CONSTANT, **Maire** ;

Jean Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Monique GIBERT, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints** ;
 Michèle DONOT, Francis ALANDETE, Sébastien SOULIER, Patrice LAVAUX, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Marie Philippe PRIEUR
Conseillers ;
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Etaient absents excusés : Sylvette PIERRON, Jacques GAZAGNES, François MOSSMANN et Sébastien SOULIER

- Absents : Romain AUGIER, Pascal SOUYRIS

- Procuration :

Sylvette PIERRON à Jean FABRE
 Sébastien SOULIER à Agnès CONSTANT
 François MOSSMANN à Michel TANGUY

- Secrétaire de séance : Michel TANGUY

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 45.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé avec les modifications suivantes :

« - **Etaient absents** : Romain AUGIER »

« **2011-23 – 03-03 : Location de la cuisine « Cabanis »** »

Sur proposition de la commission Vie Associative et compte tenu des travaux réalisés dans la cuisine du Parc Cabanis, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location de la manière suivante :

Location de la cuisine	Tarif
<i>Pour les habitants et associations de Saint-Pargoire</i>	50,00€
<i>Pour les habitants et associations extérieurs</i>	100,00€
<i>Caution</i>	500,00€
Location du Parc <i>(en cas de fermeture totale et droit d'entrée)</i>	100,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

° De valider les tarifs proposés ; »

2011-27 – 07-08 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2011 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;
 Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur.
 Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement

*Mairie de Saint-Pargoire
 Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
 Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement, décide à l'unanimité :

° D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2011 arrêté comme suit:

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recette	1 572 926,00 €	1 829 756,00 €	3 402 682,00 €
Dépense	1 572 926,00 €	1 829 756,00 €	3 402 682,00 €

2011-28 – 07-09 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2011 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Vu la présentation par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement, décide à l'unanimité :

° D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2011 arrêté comme suit:

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recette	105 508,00 €	116 555,00 €	222 063,00 €
Dépense	105 508,00 €	116 555,00 €	222 063,00 €

2011-29 – 07-10 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Vu le compte rendu de la commission Vie Associative, Sports et Jeunesse ;

Vu la proposition d'attribution de subventions aux associations ;

La commission Vie Associative, Sports et Jeunesse rappelle le règlement d'attribution :

Adoption d'un règlement d'attribution :

- 1) dossier de demande transmis et complet : versement de l'intégralité du montant de la subvention voté par le Conseil Municipal
- 2) dossier de demande transmis mais incomplet : versement de la moitié du montant de la subvention voté par le Conseil Municipal, le solde versé après remise des pièces manquantes
- 3) absence de demande aucune subvention votée et relance des bénéficiaires des subventions en 2010

Madame Le Maire, présente au conseil les différentes demandes de subvention déposées par les associations de la commune :

	Sollicité en 2011	Proposé 2011	Voté 2011	Scrutin
adisp	1 000 €	150 €	150 €	A l'unanimité
Amicale des sapeurs pompiers	2 300 €	2 300 €	2 300 €	A l'unanimité
<i>Amicale des sapeurs pompiers – aide exceptionnelle : paiement du solde de la subvention 2010</i>	1 150 €	1 150 €	1 150 €	A l'unanimité
Amicale laïque	2 800 €	2 800 €	2 800 €	A l'unanimité
Amicale philatélique	300 €	300 €	300 €	A l'unanimité
Asso des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Ste Jeanne d'Arc	1 508 €	200 €	200 €	Pour : 10 voix Contre : 2 voix Abstention : 4
Club taurin	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Pour : 15 voix Contre 1 voix
Comité festif	4 500 €	3 500 €	3 500 €	A l'unanimité
Dynamique des entreprises de St P.	1 510 €	1 000 €	1 000 €	A l'unanimité
Entraide agricole	400 €	300 €	300 €	A l'unanimité
Escargolette	1 000 €	1 000 €	1 000 €	Pour : 14 voix Contre : 2 voix
Farigoulette	800 €	600 €	600 €	Pour : 14 voix Abstention : 2
FNACA	500 €	400 €	400 €	A l'unanimité
Football club	4 500 €	4 000 €	4 000 €	A l'unanimité
Joyeuse pétanque	500 €	500 €	500 €	A l'unanimité
Key Ian	à votre convenance	250 €	250 €	A l'unanimité
Krav Maga	300 €	300 €	300 €	A l'unanimité
Homo Ludens Associés (<i>Ludothèque</i>)	1 250 €	1 250 €	1 250 €	A l'unanimité
Oeuvres Catholiques	500 €	500 €	500 €	A l'unanimité
Philomèles	150 €	150 €	150 €	A l'unanimité
Reveil St-Pargorien	1 600 €	1 400 €	1 400 €	A l'unanimité
SALVE	400 €	400 €	400 €	A l'unanimité
<i>SALVE – aide exceptionnelle pour l'organisation d'un concert à l'église</i>	200 €	200 €	200 €	A l'unanimité
STPA judo	2 000 €	1 500 €	1 500 €	A l'unanimité
Syndicat propriétaires – chasseurs	800 €	800 €	800 €	A l'unanimité
Asso Sportive de St Pargoire (<i>tennis</i>)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	Pour : 14 voix Abstention : 2
Tour d'horizon	600 €	500 €	500 €	A l'unanimité
TOTAL	32 568 €	27 450 €	27 450 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De voter les montants des subventions 2011 tel qu'il lui a été présenté;
- D'accepter le projet de répartition des subventions aux associations de la commune

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 65 , article 6574

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil et l'audience qu'un concert symphonique est organisé à l'opéra Berlioz au bénéfice des sinistrés du Japon le mercredi 6 avril 2011, l'intégralité de la recette sera reversée à la délégation locale de Montpellier de la Croix Rouge qui transférera les fonds au Japon via la Croix Rouge Internationale.

La séance est levée à 20h31.

Mairie de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de Ville - 34230 Saint-Pargoire
Tél. : 04 67 98 70 01 - Fax : 04 67 98 79 28 - Courriel : mairie-saintpargoire@wanadoo.fr